

COMMUNE DE DENGES

— FORMULAIRE DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE(S)



SITUATION, LOCALISATION

Adresse (rue et numéro)

Route de la Pâle 1

Numéro parcelle

293

Parcelle PPE

☐

AUTEUR DE LA DEMANDE

Nom

Ahmataj

Prénom

Agim

Adresse (rue et numéro)

Chemin du Vuasset 5

Code postal et commune

1028 Préverenges

Email

agim@services-sa.ch

Téléphone

021 869 00 10

Date

27.08.2025

Signature

PROPRIETAIRE

☒

identique à l'auteur (si coché, pas besoin de remplir)

Nom

Prénom

Adresse (rue et numéro)

Code postal et commune

Email

Téléphone

Date

Signature

GERANT PPE

☐

identique au propriétaire (si coché, pas besoin de remplir)

Nom

Prénom

Adresse (rue et numéro)

Code postal et commune

Email

Téléphone

Date

Signature

Le présent formulaire doit être adressé, dûment complété et signé par le(s) propriétaire(s) (ou son mandataire) et par l'administrateur pour les PPE au Greffe municipal. Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale.

TYPE DE DEMANDE



Abattage



Elagage



Recépage sélectif

LISTE DES ARBRES A ABATTRE

N° plan	Essence à abattre et âge	Diamètre 1m du sol	Hauteur en m	Essence compensatoire art. 16 LPrPNP	Motif			
					M1	M2	M3	M4
1	Pin de montagne / âge : pas connue	50 cm	8	Chêne vert ou équivalent	☐	☐	☒	☐
2	Feuillu (arbre tige) / âge : pas connue	16 cm	2	Chêne vert ou équivalent	☐	☐	☒	☐
3	Feuillu (arbre tige) / âge : pas connue	17 cm	2	Chêne vert ou équivalent	☐	☐	☒	☐
4	Buisson / âge : pas connue	16 cm	2	Chêne vert ou équivalent	☐	☐	☒	☐
5	Buisson / âge : pas connue	16 cm	2	Chêne vert ou équivalent	☐	☐	☒	☐
6					☐	☐	☐	☐
7					☐	☐	☐	☐
8					☐	☐	☐	☐
9					☐	☐	☐	☐
10					☐	☐	☐	☐

ETAT SANITAIRE art. 15 LPrPNP

- M1 : Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- M2 : Entrave avérée à l'exploitation agricole
- M3 : Impératifs de construction ou d'aménagement
- M4 : Autre à préciser :

DOCUMENTS A FOURNIR

- Photo(s) du ou des arbres à abattre (reprendre les numéros du tableau ci-dessus)
- Plan de situation ou croquis précisant l'emplacement des arbres à abattre et des arbres compensatoires (reprendre les numéros du tableau ci-dessus)

Selon l'article de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.

PHOTOS ARBRES A ABATTRE

Le projet est propriété de l'architecte, il ne peut être utilisé à toute fin commerciale, ni être reproduit sans l'accord de ce dernier.

